

FRANÇOIS KLIBER

Directeur des activités immobilier/
consolidation de crédits



GE Capital Bank

GE Capital Bank est aujourd'hui en ordre de marche dans l'hexagone. Elle lance une activité encore peu répandue en France : la consolidation de lignes de crédits.

HERVÉ DINEUR

Directeur de l'activité
crédit à la consommation



“L'harmonisation de la réglementation du crédit à la consommation est indispensable”

Quels sont les objectifs de GE Capital Bank pour les prochaines années ?

Si le départ de certains partenaires a impacté l'activité et la rentabilité dans les années passées, la rentabilité est restaurée sur l'exercice 2002. Nous attendons un résultat positif qui se chiffrera en millions d'euros en 2003 et une croissance encore plus significative pour 2004. Pour cela, nous nous sommes centrés sur le crédit aux particuliers sous toutes ses formes.

Par exemple, en matière de financement immobilier, notre offre se structure par rapport aux besoins de nos clients sur quatre axes : l'acquisition de la résidence principale, l'investissement locatif, l'aménagement et les travaux et la structuration du patrimoine

L'activité de consolidation de dette que vous développez est encore peu répandue en France. En quoi consiste-t-elle ?

Cette activité est une extension de notre offre en matière de struc-

turation de patrimoine (*encadré*). Elle couvre les besoins des ménages qui, en raison d'une accumulation de prêts à des taux et des échéances diverses, se retrouvent avec des mensualités trop élevées obérant leur capacité d'endettement. Cette activité est menée en *B to B*, via des courtiers spécialisés. Nous proposons au client de transformer l'éventail de lignes de crédits dont il dispose en un prêt hypothécaire unique qui inclut également des besoins annexes

comme les pénalités de remboursement par anticipation ou les échéances fiscales, ainsi que les besoins de financement futurs. Notre objectif est que le client parvienne à diviser par deux ses mensualités en échelonnant ses échéances sur une durée plus longue, de 10 à 25 ans. Nos travaux de modélisation montrent cependant qu'un ménage solde la plupart du temps son prêt bien avant son échéance, et qu'il reste en moyenne 7 ans propriétaire de son bien.

GE Capital Bank en France

Avec plus de 5 milliards d'euros d'encours sous gestion, GE Capital Bank est principalement présente en France sur :

- le crédit immobilier : 2,7 Mds d'euros d'encours,
- le crédit à la consommation : 700 ms d'euros d'encours,
- le financement automobile : 900 ms d'euros d'encours,
- et une forte présence dans les Dom-Tom (GE Dom) : 1 Mrd d'euros d'encours.

Les autres activités financières de GE en France étant GE Factofrance, la branche factoring du groupe, issue du rachat de Factofrance Heller, GE Commercial Euro Equipment Finance pour le financement d'équipements, et GE Real Estate pour le financement immobilier d'entreprises.

Hervé Dineur

Diplômé de Polytechnique en 1967.

1970 – 1986 : Compagnie Générale Informatique.

1986 – 1995 : directeur informatique, puis membre du directoire de Sovac.

1998 : président de GE DOM (trois ans après le rachat de Sovac par GE Capital Bank).

Depuis 2003 : directeur général du crédit consommation chez GE Capital Bank.

Cette approche très répandue en Grande-Bretagne, est celle développée par I-group, spécialiste de la consolidation de dettes, que GE a acquis en 2001. Nous avons largement bénéficié de leur expérience même si le cadre juridique français est différent.

Quel est le marché pour ce type d'activité ?

La consolidation de dette a fait une nette percée dans les pays où le crédit à la consommation, et le crédit revolving en particulier, étaient fortement implantés, principalement les États-Unis et l'Angleterre. En France, cette tendance est en train d'apparaître, avec une croissance de l'ordre de 20 % de ce type de crédit sur le territoire national. Même si le marché de la consolidation de dette reste en soi modeste, notre activité en 2004 devrait croître sur ce créneau de 50 % par rapport à 2003.

Les grands réseaux bancaires la pratiquent déjà et comptent pour 20 à 25 % de l'activité, mais ils le font de façon plus occasionnelle, au cas par cas au niveau de leurs agences. À côté des grands établissements traditionnels, le marché est occupé par des acteurs plus modestes : Royal St Georges, Abbey National et le Crédit foncier communal d'Alsace-Lorraine. Chacun a sa propre méthode : certains considèrent davantage la valeur du gage, celle du bien immobilier ; d'autres s'attachent plus au comportement bancaire de l'individu. Nous nous situons à mi-chemin de ces deux approches.

Cette activité s'accommode-t-elle du cadre législatif français ?

Précisons d'emblée que cette offre ne répond en aucun cas aux situations de surendettement, qui relèvent d'une réglementation précise.

Plus généralement, les freins au développement de cette activité tiennent moins aux aspects réglementaires qu'à l'image que le grand public porte sur ce type de produit et qui est caractéristique de toute l'Europe du sud. Aux États-Unis par exemple, la consolidation de dettes est perçue comme une véritable opportunité ou comme un outil de bonne gestion de son patrimoine personnel.

Comment percevez-vous la « procédure de rétablissement personnel » instaurée par la loi Borloo ?

Il n'y a pas à y voir d'éléments préoccupants pour nous ni pour le reste de la profession. Cela aurait pu être le cas si la loi avait été rédigée autrement, mais désormais le risque est minime. La principale dérive a été l'effet d'annonce de la loi elle-même, qui s'est traduit par une augmentation brutale des dépôts de dossiers de surendettement.

De plus, les demandes, si elles sont traitées avec le même professionnalisme que les dossiers Neiertz, ne seront de toute façon pas systématiquement acceptées. Le cas échéant, il s'agit d'un recours ultime, car les conséquences pour le particulier sont lourdes : le client est fiché pendant huit ans, ses biens patrimoniaux peuvent être vendus...

Contrairement à certains ténors de la profession, vous êtes favorable à l'instauration des fichiers positifs. Quels sont vos arguments en leur faveur ?

S'ils sont bien gérés et traités à la manière des fichiers Banque de France, ces fichiers peuvent être de bons outils de prévention du

surendettement. Le système actuel de procédure déclarative n'est pas très probant car il pénalise les clients honnêtes. Enfin, si l'harmonisation européenne du crédit à la consommation devait aboutir, comme le fait penser le premier projet de directive présenté, à une responsabilisation accrue du prêteur, les fichiers positifs constitueraient un outil utile pour y faire face.

Le projet de directive sur le crédit à la consommation a en effet été ajourné : bonne nouvelle ?

C'est un projet préoccupant car il est construit sur une réunion de tous les dispositifs les plus contraignants en Europe, qui se justifient dans le contexte d'un pays donné, mais sont difficilement applicables sortis de cet environnement. Il y a dans le projet initial des points assez aberrants comme la co-responsabilité solidaire du prêteur et du vendeur qui conduirait à endosser la responsabilité des défauts des produits financés. Sur la question de l'allongement du délai de rétractation à 14 jours qui, en soi, n'est pas énorme, aucune exception n'est prévue pour les situations de livraison immédiate, ce qui peut être pénalisant.

Pour le moment le projet est dans l'impasse, puisque la commission juridique vient de le rejeter, et l'échéance initiale d'une directive pour la fin de l'année paraît compromise.

L'harmonisation de la réglementation en la matière est pourtant indispensable car sinon dans l'esprit de la Commission européenne, c'est la réglementation du pays prêteur qui devrait s'appliquer et cela pourrait créer des distorsions de concurrence d'un pays à l'autre. ■

Propos recueillis par Élisabeth Coulomb et Quitterie de Fommervault.

François Kliber

Diplômé de l'Essec en 1980.

1983 – 1991 : Société générale.

1991 – 1998 : directeur marketing, puis directeur des financements internationaux d'American Express Banque France.

1999 : directeur général, puis gérant de Banque Sovac Immobilier.

2001 : directeur général du crédit immobilier chez GE Capital Bank.